

VILLE DE CHALON-SUR-SAÔNE

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 octobre 2016

COMPT E - R E N D U

Conseillers en exercice :	43
Présents à la Séance :	32
Nombre de votants :	39
Date de la convocation :	28/09/2016
Compte rendu affiché le :	28/09/2016

L'an deux mille seize le quatre octobre, à 19h00, le Conseil municipal de Chalon-sur-Saône, s'est réuni Salle du Conseil, sur convocation effectuée en application de l'article L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales et sous la présidence de Monsieur Gilles PLATRET en présence de Monsieur Hervé DUMAINE, Monsieur Maxime RAVENET, Monsieur Joël LEFEVRE, Madame Valérie MAURER, Madame Amelle CHOUIT, Monsieur Benoit DESSAUT, Madame Elisabeth VITTON, Madame Evelyne LEFEBVRE, Monsieur John GUIGUE, Madame Françoise CHAINARD, Madame Isabelle DECHAUME, Madame Bernadette VELLARD, Madame Valérie SAINSON, Madame Solange DOREY, Monsieur Jean-Vianney GUIGUE, Monsieur Landry LEONARD, Monsieur Christian MARMILLON, Monsieur Sébastien MARTIN, Monsieur Jacques MORIN, Madame Martine PETIT, Madame Dominique ROUGERON, Monsieur Jean-Claude ROUSSEAU, Monsieur Paul THEBAULT, Monsieur Gilles VIRARD, Monsieur M'Hamed BENTEKAYA, Madame Francine CHOPARD, Madame Noémie DANJOUR, Madame Nathalie LEBLANC, Monsieur Mourad LAOUES, Madame Françoise VERJUX-PELLETIER, Madame Ghislaine LAUNAY.

Absents excusés:

Madame Sophie LANDROT ayant donné pouvoir à Monsieur Landry LEONARD, Monsieur Philippe FINAS ayant donné pouvoir à Madame Dominique ROUGERON, Monsieur Pierre CARLOT ayant donné pouvoir à Madame Amelle CHOUIT, Madame Jacqueline GAUDILLIERE ayant donné pouvoir à Madame Solange DOREY, Madame Mina JAILLARD ayant donné pouvoir à Monsieur Benoit DESSAUT, Madame Annie LOMBARD ayant donné pouvoir à Monsieur Gilles PLATRET, Madame Dominique MELIN ayant donné pouvoir à Monsieur Maxime RAVENET, Monsieur Christophe SIRUGUE ayant donné pouvoir à Madame Nathalie LEBLANC, Monsieur Christian VILLEBOEUF ayant donné pouvoir à Madame Noémie DANJOUR.

Absents:

Monsieur Tonio CAETANO, Monsieur Florian DOTTONI.

L'Assemblée a élu pour secrétaire de séance Solange DOREY

N° CM-2016-10-1-1

- Secrétaire de séance - Désignation-

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Décide de ne pas avoir recours au vote à scrutin secret ;
- Désigne comme secrétaire de séance Madame Solange DOREY.

Adopté à l'unanimité par 41 voix pour

N° CM-2016-10-2-1

- Conseil municipal - Séances du 2 juin et du 5 juillet 2016 - Procès-verbaux - Adoption-

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Adopte les procès-verbaux des séances du 2 juin et du 5 juillet 2016.

Adopté à l'unanimité par 41 voix pour

N° CM-2016-10-3-1

- Décisions et conventions signées par le Maire du 21 avril 2016 au 17 août 2016-

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Prend acte des décisions prises par le Maire ci-dessus énoncées.

Ne donne pas lieu à un vote

N° CM-2016-10-4-1

- Une démocratie locale renforcée - Renouvellement du Conseil municipal des Enfants-

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve le renouvellement du Conseil municipal des Enfants à Chalon-sur-Saône ;
- Fixe la composition du Conseil municipal des Enfants à 42 membres, soit 21 enfants de CM1 et 21 enfants de CM2 ;
- Approuve les thématiques de travail proposées ;
- Approuve la Charte du Conseil municipal des Enfants.

Adopté à l'unanimité par 34 voix pour, 7 abstentions (Madame Francine CHOPARD, Madame Noémie DANJOUR, Madame Nathalie LEBLANC, Monsieur Christophe SIRUGUE, Monsieur Christian VILLEBOEUF, Monsieur Mourad LAOUES, Madame Françoise VERJUX-PELLETIER.)

N° CM-2016-10-5-1

- Une démocratie locale renforcée - Création d'un Comité consultatif citoyen pour le réaménagement de l'Avenue Niépce-

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve la création du Comité consultatif citoyen pour le réaménagement de l'Avenue Niépce ;
- Fixe les modalités de fonctionnement du Comité consultatif citoyen pour le réaménagement de l'Avenue Niépce :
 - Il est composé de 21 Chalonnais, sur la base d'un appel à candidatures,
 - Il se réunira à 4 reprises.
- Approuve la charte de fonctionnement du Comité consultatif citoyen pour le réaménagement de l'Avenue Niépce.

Adopté à l'unanimité par 34 voix pour, 7 abstentions (Madame Francine CHOPARD, Madame Noémie DANJOUR, Madame Nathalie LEBLANC, Monsieur Christophe SIRUGUE, Monsieur Christian VILLEBOEUF, Monsieur Mourad LAOUES, Madame Françoise VERJUX-PELLETIER.)

N° CM-2016-10-6-1

- Règlement de dommages-

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Prend acte de l'acceptation par Monsieur le Maire, des indemnités de sinistres pour un montant total de 3 368,00 €

Ne donne pas lieu à un vote

N° CM-2016-10-7-1

- Responsabilité civile - Indemnisation des préjudices -

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Accepte de verser à Madame Gouagout, la somme de 243,69 € en remboursement du préjudice subi ;

- Autorise Monsieur le Maire à signer les actes et documents relatifs à l'indemnisation du préjudice subi par Mme Gouagout.

Ne donne pas lieu à un vote

N° CM-2016-10-8-1

- Accueil des jeunes de la Protection Judiciaire de la Jeunesse - Convention de partenariat Ville / Protection Judiciaire de la Jeunesse - Signature-

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve le principe d'un partenariat entre la Ville de Chalon et la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) et son Service Territorial Educatif de Milieu Ouvert (STEMOI) afin de permettre la mise en place de mesures au sein de la collectivité au profit des jeunes en difficultés ;
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat entre le STEMOI 71 et la Ville de Chalon-sur-Saône.

Adopté à l'unanimité par 41 voix pour

N° CM-2016-10-9-1

- Ouvertures dominicales des commerces-

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Donne un avis favorable sur le calendrier 2017 relatif aux ouvertures dominicales autorisées, à savoir :
 - Commerces de détail et équipement à la personne :
 - Dimanche 8 janvier
 - Dimanche 15 janvier
 - Dimanche 25 juin
 - Dimanche 2 juillet
 - Dimanche 27 août
 - Dimanche 3 septembre
 - Dimanche 26 novembre
 - Dimanche 3 décembre
 - Dimanche 10 décembre
 - Dimanche 17 décembre
 - Dimanche 24 décembre
 - Dimanche 31 décembre
 - Concessions automobiles :
 - Dimanche 15 janvier
 - Dimanche 22 janvier
 - Dimanche 19 février

- Dimanche 12 mars
 - Dimanche 11 juin
 - Dimanche 10 septembre
 - Dimanche 17 septembre
 - Dimanche 15 octobre
 - Dimanche 12 novembre
- Commerces de bouche :
- Dimanche 3 décembre
 - Dimanche 10 décembre
 - Dimanche 17 décembre
 - Dimanche 24 décembre
 - Dimanche 31 décembre
- Commerces de détail non alimentaire divers :
- Dimanche 15 janvier
 - Dimanche 19 mars
 - Dimanche 2 juillet
 - Dimanche 15 octobre
 - Dimanche 19 novembre
 - Dimanche 10 décembre
 - Dimanche 17 décembre
 - Dimanche 24 décembre

Adopté à la majorité par 33 voix pour, 8 voix contre (Madame Francine CHOPARD, Madame Noémie DANJOUR, Madame Nathalie LEBLANC, Monsieur Christophe SIRUGUE, Monsieur Christian VILLEBOEUF, Monsieur Mourad LAOUES, Madame Françoise VERJUX-PELLETIER, Madame Ghislaine LAUNAY.)

N° CM-2016-10-10-1

- Personnes âgées - Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie de Saône-et-Loire - Désignation des représentants de la Ville de Chalon-sur-Saône-

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Décide à l'unanimité de ne pas procéder au vote à scrutin secret ;
- Désigne Amelle CHOUIT, membre titulaire et Dominique ROUGERON, membre suppléant de la Ville de Chalon au sein de la Conférence des Financeurs.

Adopté à l'unanimité par 41 voix pour

N° CM-2016-10-11-1

- Ressources humaines - Bilan social année 2015-

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Prend acte de la présentation du rapport sur l'état de la collectivité, dit bilan social, de l'année 2015 de la Ville et du CCAS.

Ne donne pas lieu à un vote

N° CM-2016-10-12-1

- Ressources humaines - Tableau des effectifs - Actualisation-

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve les créations de postes qui doivent être intégrées dans le tableau des effectifs de la Ville de Chalon-sur-Saône, suite aux résultats de la Commission Administrative Paritaire du 30 juin 2016 :

Cabinet du Maire

Secrétariat des élus

Création d'un poste de rédacteur, à temps complet.

Service Mission Sécurité Municipal

Création d'un poste de Directeur de Police municipale, à temps complet.

Délégation à l'Attractivité du Territoire

Direction de l'Animation Locale

Service Commerce et Artisanat

Création d'un poste de Technicien territorial, à temps complet.

Adopté à l'unanimité par 40 voix pour

N° CM-2016-10-13-1

- Ressources humaines - Demande d'agrément au titre de l'engagement de Service Civique-

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve la mise en place du dispositif du Service Civique au sein de la collectivité ;
- Autorise Monsieur le Maire à introduire un dossier de demande d'agrément auprès de l'Agence Nationale du Service Civique, pour accueillir annuellement un maximum de cinq jeunes volontaires pour le Service Civique, répartis dans les services à vocation sociale, culturelle, sportive et de la citoyenneté ;
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout acte, convention et contrat afférent au dispositif du Service Civique, notamment les contrats avec les volontaires et les conventions de mise à disposition auprès d'éventuelles personnes morales ;
- Autorise Monsieur le Maire à ouvrir les crédits nécessaires pour le versement d'une indemnité complémentaire dont le montant en vigueur au 1^{er} juillet 2016 est de 107,58 € par mois, pour la prise en charge de frais d'alimentation ou de transport.

Adopté à l'unanimité par 40 voix pour

N° CM-2016-10-14-1

- Ressources humaines - Actualisation régime indemnitaire poste de Directeur de Police municipale-

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve l'application de l'indemnité spéciale de fonction aux agents relevant du cadre d'emplois des directeurs de police municipale selon les montants fixés comme suit :
 - une part fixe d'un montant annuel maximum de 7 500€
 - une part variable égale au maximum à 25% du traitement soumis à retenue pour pension de l'agent concerné.

Adopté à l'unanimité par 33 voix pour, 7 abstentions (Madame Francine CHOPARD, Madame Noémie DANJOUR, Madame Nathalie LEBLANC, Monsieur Christophe SIRUGUE, Monsieur Christian VILLEBOEUF, Monsieur Mourad LAOUES, Madame Françoise VERJUX-PELLETIER.)

N° CM-2016-10-15-1

- Restauration des agents de la Ville, du CCAS et du Grand Chalon - Conventions avec VERALLIA et l'Association Nouvelle de Gestion du Restaurant Administratif des Impôts de Chalon-sur-Saône-

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve les termes des conventions de restauration collective avec VERALLIA et la SOGERES d'une part, et avec l'Association Nouvelle de gestion du restaurant administratif des Impôts de Chalon-sur-Saône (ANRAIC) d'autre part ;
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ces conventions.

Adopté à l'unanimité par 40 voix pour

N° CM-2016-10-16-1

- Recensement de la population 2017 - Rémunération des agents recenseurs-

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve le nouveau système de recrutement des agents recenseurs issus du personnel de la Ville de Chalon-sur-Saône, du CCAS et du Grand Chalon ;
- Approuve une rémunération de ces agents sur la base d'une somme de 5 €bruts par logement enquêté ;
- Approuve le montant d'une prime de 100 €bruts pour les agents ayant réussi à atteindre un quota de 95% de logements enquêtés ;
- Sollicite la dotation forfaitaire de l'Etat pour la réalisation du recensement 2017.

Adopté à l'unanimité par 40 voix pour

N° CM-2016-10-17-1

- Habitat - Projets de réhabilitation de logements - Résidence Le Lutèce et Résidence Teilhard de Chardin - Garantie d'emprunt LOGIVIE-

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Accorde la garantie de la Ville à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un Prêt PAM d'un montant total de 454 981 €souscrit par LOGIVIE auprès de la Caisse des Dépôts pour financer les opérations suivantes :

- Résidence Le Lutèce pour un montant total de 173 237 €;
- Résidence Teilhard de Chardin pour un montant total de 281 744 €;

- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à intervenir et signer, en tant que garant, le contrat de prêt qui sera passé entre LOGIVIE et la Caisse des Dépôts.

Adopté à l'unanimité par 40 voix pour

N° CM-2016-10-18-1

- Cession de deux logements et des combles situés 12 place de l'Hôtel de Ville à Chalon-sur-Saône-

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Annule la délibération du 2 juin 2016 autorisant la cession de deux logements et des combles 12 place de l'Hôtel de Ville à M. et Mme VALENCY suite au retrait de leur offre ;
- Accepte la cession de deux logements et des combles 12 place de l'Hôtel de Ville au profit de M. COELHO (avec faculté de substitution) au prix de 125 000 €;
- Habilité Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document découlant du présent rapport, notamment la création de la copropriété place de l'Hôtel de Ville, le compromis de vente ou l'acte authentique à intervenir.

Adopté à l'unanimité par 40 voix pour

N° CM-2016-10-19-1

- Cession d'un ensemble immobilier situé 34 chemin de la Coudre - Modification de l'assiette foncière -

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve le déclassement dans le domaine public de la parcelle AM 305 en partie ;
- Approuve le classement de la parcelle AM 189 pour environ 35 m² ainsi que la parcelle AM 305 pour environ 151 m² ;
- Décide de retirer la délibération n°2016-06-6-1-2 du Conseil municipal en date du 2 juin 2016 relative à la cession d'un bien immobilier situé 34, chemin de la Coudre à Chalon-sur-Saône ;

- Approuve la cession de la maison 34 chemin de la Coudre au profit de la SARL AKIS, pour environ 1137 m², (avec faculté de substitution), au prix de vente de 51 000 €;
- Habilité Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document découlant du présent rapport, le compromis de vente ou l'acte authentique à intervenir.

Adopté à l'unanimité par 40 voix pour

N° CM-2016-10-20-1

- Consultation sur la délimitation des nouveaux territoires de démocratie sanitaire-

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Donne un avis favorable à la délimitation des territoires de démocratie sanitaire.

Adopté à l'unanimité par 40 voix pour

N° CM-2016-10-21-1

- Organisation de la Prévention Spécialisée - Partenariat avec le Département de Saône-et-Loire-

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Fixe la participation financière annuelle de la Ville de Chalon à hauteur de 20 % du coût des interventions réalisées sur son territoire avec un plafond de 60 000 €;
- Approuve la convention cadre 2015-2018 relative à l'organisation de la prévention spécialisée avec le Département de Saône-et-Loire, jointe en annexe ;
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention.

Adopté à la majorité par 33 voix pour, 7 voix contre (Madame Francine CHOPARD, Madame Noémie DANJOUR, Madame Nathalie LEBLANC, Monsieur Christophe SIRUGUE, Monsieur Christian VILLEBOEUF, Monsieur Mourad LAOUES, Madame Françoise VERJUX-PELLETIER.)

N° CM-2016-10-22-1

- Maison de Quartier du Plateau - Nouveau Projet social-

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve le projet social 2016-2019 de la Maison de quartier du Plateau de la Ville de Chalon-sur-Saône joint en annexe ;
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant à signer la convention d'objectifs et de financement de la Maison de quartier du Plateau et la convention d'animations collectives Familles contractualisant le partenariat avec la CAF pour la Maison de quartier du Plateau.

Adopté à l'unanimité par 40 voix pour

N° CM-2016-10-23-1

- Musée Nicéphore Niépce - Convention entre la Ville de Chalon-sur-Saône et l'agence Adoc-Photos-

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve les termes de la convention entre la Ville de Chalon-sur-Saône et l'agence Adoc-photos, pour la commercialisation d'archives photographiques issues du musée Nicéphore Niépce, jointe en annexe ;
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité par 40 voix pour

N° CM-2016-10-24-1

- Musées Municipaux - Musée Vivant Denon - Programmation 2016-

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve les modifications de la programmation 2016 du Musée Denon, ainsi que la nouvelle ventilation des crédits afférents, en fonctionnement et en investissement.

Adopté à l'unanimité par 33 voix pour, 7 abstentions (Madame Francine CHOPARD, Madame Noémie DANJOUR, Madame Nathalie LEBLANC, Monsieur Christophe SIRUGUE, Monsieur Christian VILLEBOEUF, Monsieur Mourad LAOUES, Madame Françoise VERJUX-PELLETIER.)

N° CM-2016-10-25-1

- Occupation du Domaine Public - Tarification terrasses-

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve la nouvelle grille tarifaire pour les terrasses selon le plan de zonage joint en annexe.

Adopté à l'unanimité par 40 voix pour

N° CM-2016-10-26-1

- Réseaux d'éclairage public - Détection et géoréférencement - Création d'un groupement de commandes entre la Ville de Chalon-sur-Saône, le Grand Chalon et les communes du Grand Chalon-

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve la création d'un groupement de commandes entre la Ville de Chalon-sur-Saône, le Grand Chalon et ses communes membres pour un marché de service de détection et géoréférencement de réseaux ;
- Désigne la Ville de Chalon-sur-Saône coordonnateur du groupement ;
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention constitutive du groupement, jointe en annexe.

Adopté à l'unanimité par 40 voix pour

N° CM-2016-10-27-1

- Convention de servitude de passage en tréfonds rue Georges Eastman à Chalon-

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Autorise la mise en place avec Electricité Réseau Distribution France d'une convention de servitude suivie d'un acte notarié, rappelant les conditions de passage d'une canalisation souterraine sur les parcelles BR 109 et 133, situées rue Georges Eastman à Chalon. (les frais notariés et d'enregistrement seront supportés en totalité par ERDF) ;
- Habilité Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention et l'acte authentique relatif de la servitude.

Adopté à l'unanimité par 40 voix pour

N° CM-2016-10-28-1

- Convention avec la société ORANGE - Installation, gestion, entretien et remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique-

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve la convention-type d'installation, de gestion, d'entretien et de remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique par ORANGE ;
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les conventions d'installation, de gestion, d'entretien et de remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique par ORANGE dont le modèle est joint en annexe.

Adopté à l'unanimité par 40 voix pour

N° CM-2016-10-29-1

- Environnement - Enquête publique relative à la réalisation de travaux de restauration de la Thalie aval sur les communes de Chalon-sur-Saône et Saint-Rémy présentée par le Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Thalie-

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Emet un avis favorable au projet de restauration de la Thalie aval.

Adopté à l'unanimité par 40 voix pour

N° CM-2016-10-30-1

- Cimetière nord - Réalisation d'une barrière automatique et création de badges électroniques-

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Fixe pour l'année 2016 le tarif de la caution encaissable du badge magnétique pour l'entrée des véhicules dans le cimetière nord à la somme de 20 €

Adopté à l'unanimité par 40 voix pour

N° CM-2016-10-31-1-1

- Finances - Produits et taxes irrécouvrables - Créances éteintes - Admission en non valeur-

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve l'admission des sommes en non valeur d'un montant de 11 332,41€ pour le budget général ;
- Constate que le montant de créances éteintes sur le budget général s'élève à 92,20€

Adopté à l'unanimité par 40 voix pour

N° CM-2016-10-31-1-2

- Finances - Produits et taxes irrécouvrables - Créances éteintes - Admission en non valeur-

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve l'admission des sommes en non valeur d'un montant de 239,20€ pour le budget annexe locations d'immeubles.

Adopté à l'unanimité par 40 voix pour

N° CM-2016-10-32-1-1

- Finances - Décision Modificative N°1 - Budget principal - Décision Modificative N°2 - Budget Annexe Locations d'Immeubles-

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve la Décision Modificative n°1 de l'exercice 2016 du budget principal.

Adopté à l'unanimité par 33 voix pour, 7 abstentions (Madame Francine CHOPARD, Madame Noémie DANJOUR, Madame Nathalie LEBLANC, Monsieur Christophe SIRUGUE, Monsieur Christian VILLEBOEUF, Monsieur Mourad LAOUES, Madame Françoise VERJUX-PELLETIER.)

N° CM-2016-10-32-1-2

- Finances - Décision Modificative N°1 - Budget principal - Décision Modificative N°2 - Budget Annexe Locations d'Immeubles-

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve la Décision Modificative n°2 de l'exercice 2016 du budget annexe Locations d'Immeubles.

Adopté à l'unanimité par 33 voix pour, 7 abstentions (Madame Francine CHOPARD, Madame Noémie DANJOUR, Madame Nathalie LEBLANC, Monsieur Christophe SIRUGUE, Monsieur Christian VILLEBOEUF, Monsieur Mourad LAOUES, Madame Françoise VERJUX-PELLETIER.)

N° CM-2016-10-33-1

- Don de 10 sculptures monumentales de Madame Florence de Ponthaud-Neyrat à la Ville de Chalon-sur-Saône.-

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Accepte le don avec charge des dix sculptures monumentales suivantes, consenti à la Ville de Chalon-sur-Saône par Madame Florence de Ponthaud-Neyrat, artiste sculpteur auteur de ces œuvres :
 - 1) Le Brame du Cerf, Bronze P.U.1/1 – 2011, (h 217 (158 sans les bois) x 152 x 252 cm), 70 kg + socle acier de 70 kg = 150kg, 50 000 € Fonderie Fusions.
 - 2) Le Lièvre à la fleur, Bronze P.U. 1/1 -2014-2015, (h 96 x 50 x 92 cm), 41 kg, 20 000 € Fonderie Fusions.
 - 3) Entre Ciel et terre, trio d'oiseaux, Bronze, P.U. 1/1 – 2015, (h. 118 x 71 x 154 cm), poids non mentionné, 18 000 € Fonderie Fusions.
 - 4) Le Corbeau et le Renard, Bronze P.U. 1/1 – 2009, (h 306 x 100 x 300), 160 kg, 65 000 € Fonderie non mentionnée.
 - 5) Le Lièvre et la Tortue, Bronze P.U 1/1 – 2011, socle en trois parties de 100 x 100 cm (h 140 x 100 x 350 cm), 65 kg, 60 000 € Fonderie Fusions.
 - 6) Le Souffle du Serpent, Bronze P.U. 1/1 – 2012, (h 190 x 46 x 105 cm), poids non mentionné, 60 000 € Fonderie Fusions.
 - 7) Adam et Eve, Ciel étoilé, Bronze P.U. 1/1 – 2014, (h 210 x 50 x 200 cm), 210 kg, 60 000 € Fonderie Fusions.

Les deux Daphnés :

- 8) Daphné I, l'Automne, Bronze P.U.1/1 – 2002, (h 370 (235 sans la tête) x 180 x 150 cm), 240 kg, 80 000 €. Fonderie Deroyaume.
 - 9) Daphné II, le Printemps, Bronze P.U. 1/1 – 2002, (h 380 (235 sans la tête) x 200 x 150 cm), 240 kg, 80 000 €. Fonderie Deroyaume.
 - 10) Cheval au Pré, Bronze P.U. 1/1 – 2002, (h 152 x 124 x 320 cm), 250 kg, 60 000 €. Fonderie non mentionnée.
- Approuve la charge y afférente, consistant en l'installation des œuvres données dans l'espace public chalonnais dans le courant de l'année 2017, après accord entre l'artiste et la Ville de Chalon-sur-Saône concernant les emplacements et la dépose de chacune de ces sculptures ;
 - Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le courrier d'acceptation du don.

Adopté à l'unanimité par 40 voix pour

11 OCT. 2016

Vu pour être affiché le
conformément aux prescriptions de l'article 2121-25 du Code Général
des Collectivités Territoriales.

Le Secrétaire Général,



Serge LHEUREUX